AR PREFECTURE

082-218201127-20180712-CM20180712\_01-DE

Regu le 13/07/2018

# DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

## **RÉPUBLIQUE FRANCAISE**

#### **COMMUNE DE MOISSAC**

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

## EXTRAIT

#### DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## L'AN DEUX MILLE DIX HUIT LE 12 juillet (12/07/2018)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 06 juillet, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, Maire,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, Adjoints,

Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGE, M. Jean-Luc GARRIGUES, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, Conseillers Municipaux

## **ETAIENT REPRESENTES:**

Mme Maryse BAULU (représentée par Madame Eliette DELMAS), M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), **Adjoints**,

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), Mme Michèle AJELLO DUGUE (représentée par Madame Christine HEMERY), Mme Fabienne GASC (représentée par Monsieur Jean-Michel HENRYOT), Mme Sandrine PIAROU (représentée par Madame Pierrette ESQUIEU), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), M. Gilles BENECH (représenté par Madame Valérie CLARMONT), **Conseillers Municipaux**.

#### **ETAIT ABSENT:**

M. Aïzen ABOUA, Conseiller Municipal.

Monsieur GOZZO est nommé secrétaire de séance.

## **PERSONNEL**

01 – 12 juillet 2018

# 1. Délibération portant modification et approbation du tableau des effectifs

Rapporteur: Madame ROLLET.

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale de la réorganisation de la modification du tableau des effectifs :

- Considérant la nécessité de recruter suite à la mutation interne, au service des espaces verts.
- Considérant la nécessité de recruter suite à la mutation interne, au service de la police municipale.

#### AR PREFECTURE

082-218201127-20180712-CM20180712\_01-DE

Regu le 13/07/2018

Aussi, propose-t-il aux membres du conseil municipal de modifier le tableau des effectifs en conséquence :

Nbre	SUPPRESSIONS DE POSTES			CREATIONS DE POSTES		
1				15-07-2018	Adjoint technique	35:00
1		1 1		01-09-2018	Gardien/Brigadier	35 :00
				1		
1	01-08-2018	Ingénieur	35 :00			
1	01-07-2018	Rédacteur Principal 1ère classe	35 :00			

- ✓ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.1111-2;
- √ Vu la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, articles 34 et 51;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les suppressions et créations de postes décrites ci-dessus,

APPROUVE le tableau des effectifs tel qu'il résulte de ces modifications,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes administratifs se rapportant à la présente délibération.

Pour copie conforme

Moissac le 13 juillet 2018

Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :